



**Bastia**

CITÀ DI CULTURA

**Extrait du registre des délibérations du  
Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 23 avril 2026**

**Objet :** Inscription des crédits budgétaires nécessaires aux recrutements des collaborateurs de cabinet du maire

**Date de la convocation :** 17 avril 2026

**Date d'affichage de la convocation :** 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 14h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

**Nombre de membres composant l'assemblée :** 43

**Nombre de membres en exercice :** 43

**Quorum :** 22

**Nombre de membres présents :** 37

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents :** Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Hélène BERETTI ; Monsieur Laurent PAPAZIAN ; Madame Emmanuelle DE GENTILI ; Monsieur Pierre ORSINI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Paul TIERI ; Madame Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Monsieur Pierre PIERI ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Madame Angelina MANGANO ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Danielle MATTEI ; Monsieur François FABIANI ; Monsieur Alain DEL MORO ; Madame Mathilde MATTEI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Madame Emmanuelle LUCIANI ; Monsieur Michel TERRACHON ; Madame Marie- Dominique NASICA ; Monsieur Julien MORGANTI ; Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Madame Allison FIESCHI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur Matthieu RICCI ; Monsieur Nicolas BATTINI ; Madame Valérie IDDA ; Monsieur Michel BRUSCHINI.

**Etaient absents :**

Madame Josepha OLIVESI ; Monsieur Jean Martin MONDOLONI ; Monsieur Jean Sébastien DE CASALTA ; Madame Catherine CASIMIRI.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur Philippe VIGNOLI à Monsieur CASTELLANI Pasquale

Madame Marie-Claire POGGI à Monsieur FANTI Sylvain

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :

Madame Mathea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales et notamment l'article 7 ;

**Vu** le conseil municipal du 28 mars 2026 portant l'installation du nouveau conseil municipal ;

**Considérant** la proposition de procéder au recrutement de trois collaborateurs de cabinet afin de permettre à Monsieur le Maire de disposer des moyens humains nécessaires à l'exercice de ses fonctions ;

**Considérant** la rémunération de ces agents fixée par l'autorité territoriale comprenant un traitement indiciaire, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement ainsi que, le cas échéant, des indemnités ;

**Considérant** que le traitement indiciaire est encadré et ne peut excéder 90 % du traitement correspondant soit à l'indice terminal de l'emploi fonctionnel administratif de direction le plus élevé occupé dans la collectivité, soit à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par un fonctionnaire en activité ;

**Considérant** que le montant des indemnités est plafonné à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire applicable à l'emploi ou au grade de référence ;

**Considérant** qu'en cas de vacance de l'emploi ou du grade retenu comme référence, les collaborateurs de cabinet conservent, à titre personnel, la rémunération qui leur a été attribuée.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal,*

*A la majorité des votants, Madame Hélène SALGE ; Monsieur Julien MORGANTI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Monsieur Mathieu RICCI ; Monsieur Nicolas BATTINI ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valerie IDDA s'étant abstenus.*

#### **Article 1 :**

- **Approuve** la création de trois postes de collaborateurs de cabinet.

#### **Article 2 :**

- **Précise** que les crédits budgétaires nécessaires aux recrutements de ces emplois sont inscrits au budget de la collectivité au titre des exercices 2026 et suivants.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,



Mathea LACAVE

Le Maire,



Gilles SIMEONI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*